

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY EN OSTREVENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET :** 12<sup>e</sup> Fête du Quartier de la Gare – samedi 20 septembre 2025 - Evéole

Le Maire de Montigny en Ostrevent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,  
Vu la demande du Comité du Quartier de la Gare sollicitant la possibilité d'organiser, dans le cadre de la 12<sup>e</sup> fête du Quartier de la Gare, des festivités sur le parking de la gare et aux abords du café l'Interlude sis 290 rue de la Gare, le samedi 20 septembre 2025,

Considérant que la circulation aux abords de la gare sera réduite et rendue inaccessible aux poids lourds et autobus,

Considérant la possibilité d'établir une déviation de circulation pour les poids lourds et la ligne 3 des transports Evéole,

### ARRETE

**Article 1er :** Une déviation de circulation sera mise en place le samedi 20 septembre 2025 pour les poids lourds et la ligne 3 des transports Evéole, (les bus seront interdits de circulation, rue de la gare).

De ce fait, l'arrêt « Gare » de la ligne 3 dans le sens « Douai - Pecquencourt Sainte Marie » sera déplacé.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police de Somain,
- Transports Evéole du Douaisis,
- Le Comité du Quartier de la Gare de Montigny en Ostrevent,

pour information et poursuites des infractions conformément aux lois en vigueur.

Fait à Montigny en Ostrevent, le 3 septembre 2025

Le Maire,

Salvatore DE CESARE